



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

7 septembre 2004

Numéro 172

Par l'équipe du Collectif



La rentrée des dollars solidaires

Plusieurs milliers de talons de dollars solidaires nous sont revenus depuis la fin juin. Il en reste encore beaucoup en circulation. Claude vous rappelle que la date butoir du 30 août est maintenant dépassée. Il serait important de nous retourner les carnets et les recettes restants, afin que nous puissions terminer l'opération pour cette année. Ces petits billets semblent avoir eu un bon succès. Nous passerons bientôt le relais à l'artiste pour l'oeuvre à construire avec les talons «feuille» et «écorce».

C'est réglé !

Bonne nouvelle pour ceux et celles qui budgetent serré! Le ministre Claude Béchard a annoncé dans un communiqué du 31 août que pour la mesure «Soutien aux enfants», la nouvelle formule pour l'allocation familiale québécoise, les familles auront finalement un choix entre le versement trimestriel anticipé qui avait été annoncé et un versement mensuel comme maintenant. Nous étions plusieurs à en faire la demande. Voici un résultat.

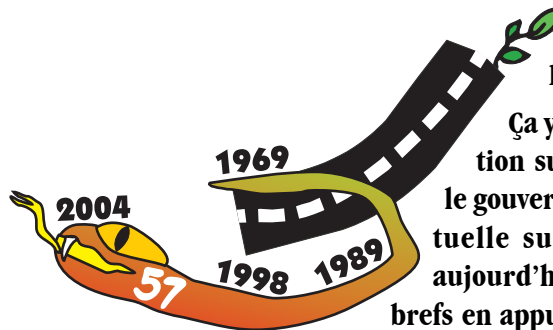
Un réseau déjà en action

Le réseau du Collectif est plutôt vite sur ses patins. La semaine dernière, Vivian a fait le point sur le projet de loi 57 avec une soixantaine de personnes suite à une invitation du RDDS de Shawinigan.

Départ aux communications

Nathalie Labonté, qui a pris le relais aux communications dans l'équipe du Collectif depuis janvier dernier, nous quittera dans quelques jours pour un nouveau défi qui lui a été proposé à la CSQ (AREQ) et qu'elle a accepté. Merci Nathalie pour ces quelques mois passés avec nous. Il nous faudra maintenant remplacer Nathalie à ce poste. Nous réfléchissons à la façon de le faire. Nous vous tiendrons informés.

Campagne de mémoires sur le projet de loi 57 Indexer tout le monde et une loi comme du monde !



Bonjour tout le monde !

Ça y est, le Collectif a précisé sa position sur le projet de loi 57 déposé par le gouvernement pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale. Nous lançons aujourd'hui une campagne de mémoires brefs en appui à cette position.

Tout d'abord, quelle est la position du Collectif ?

Si vous avez vu l'analyse que nous avons publiée sur notre site Internet, nous constatons que le *Projet de loi 57 - Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* ne répond pas aux obligations faites par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, sauf pour un article du projet de loi qui abolit les pénalités pour refus de mesure ou d'emploi. **Il ramène à l'arbitraire des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969 tout en perpétuant des travers inacceptables de l'aide sociale actuelle.** Il est clair qu'il faut changer la loi actuelle sur l'aide sociale. Il est tout aussi clair que le gouvernement ne s'y prend pas de la bonne façon.

Le projet de loi 57 ne nous paraît pas amendable sur la base déposée. Comme l'adoption du principe n'a même pas été faite par l'Assemblée nationale et que le gouvernement peut toujours à cette étape retirer son texte et en produire un autre, nous proposons une approche en trois temps :

1. Retirer le projet de loi 57.
 2. Amender dès maintenant la loi de l'aide sociale pour la conformer au maximum à ce que pourrait être une bonne loi, qui applique l'esprit et la lettre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et qui assure la couverture des besoins essentiels dans la dignité (voir les détails sur le projet de mémoire bref).
- Puis, tel que mis de l'avant dès avril 2000 dans notre proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté :
3. Ouvrir un débat public pour imaginer le régime de garantie du revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut vers un Québec sans pauvreté.

Alors comment on fait ? (suite page suivante)

Suggestions d'animation sur le projet de loi 57

La loi de l'aide sociale, c'est complexe. Le projet de loi 57 est tout aussi complexe. Comment en faire l'animation ?

Lors de la rencontre du Collectif du 27 août dernier, nous avons testé trois trucs d'animation qui ont bien fonctionné (canevas à venir sur notre site. Il s'agit en gros de faire passer trois tests à la loi 57.

Le test de la patate

Vous faites personnifier le projet de loi 57 par quelqu'un. Vous lui faites tenir une balance avec deux plateaux, un pour les plus et un pour les moins. Vous mettez une patate dans le plateau «plus» à chaque fois qu'un changement annoncé dans le projet de loi est un plus et une patate dans le plateau «moins» à chaque fois que le changement est un moins. À part un vrai plus (lequel selon vous ?), pour le reste les patates ont une dangereuse tendance à aller rejoindre le plateau «moins». Le projet de loi fait... patate !

Le test de «qu'est-ce que ça change dans la vie de...» ?

Vous regardez ce qui change avec ce projet de loi dans la vie d'unE prestataire apte sans emploi, avec contraintes temporaires à l'emploi, avec contraintes sévères, à unE prestataire «bénévole» dans un groupe, à une cheffe de famille monoparentale, à un groupe communautaire, à une entreprise, à unE agentE d'aide sociale, au ministre et ainsi de suite. Est-ce que quelque chose s'améliore vraiment ?

Le test de l'histoire

Nous repassons les moments-clés de l'histoire de l'aide sociale depuis la première loi en 1969, en passant par la réforme de 1989 avec la loi 37 et la réforme de 1998 avec la loi 186 sur l'assistance emploi. Pour réaliser que, «back to the future», le projet de loi nous ramène à l'ère des régimes particuliers d'avant 1969. Nous avons produit un petit outil, une sorte de bande de papier recto-verso, qui rappelle cette histoire et qui, quand on lui fait faire un demi-tour, comme le projet de loi, devient un ruban de Moebius qui n'a pas de fin. Vous le trouverez bientôt en pdf sur notre site.

(Suite de la page précédente)

Mémoires et campagne de mémoires et d'actions

Pour appuyer cette position, nous lançons une campagne de mémoires. Pour faciliter la tâche à ceux et celles qui se demandent comment placer ça dans leur emploi du temps, comme au moment de l'étude du projet de loi 112 en 2002, nous avons préparé **quatre canevas de mémoires brefs sur deux pages**. Le texte de la position sur le projet de loi est le même partout, les formats varient. Nous joignons à ce bulletin le canevas de base. Il comprend une introduction, la position et une bulle à remplir à la fin.

Sur notre site Internet, vous trouverez les variantes, si par exemple vous voulez voir la liste des amendements dès la première page ou si vous voulez apporter vous-même votre propre introduction et conclusion. Vous êtes invitéEs à choisir le format qui vous convient, à le remplir et à le retourner à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale à l'adresse indiquée, avant le 17 septembre, avec une copie au Collectif pour qu'on puisse vous suivre dans ça.

Vous pouvez bien sûr produire aussi votre propre mémoire. Dans ce cas nous vous invitons à y transporter la position du Collectif telle que vous la trouverez dans le texte des projets de mémoires brefs. Vous pouvez vous appuyer au besoin sur l'analyse du Collectif et sur celle du Front commun des personnes assistées sociales (sur nos sites Internet respectifs). Ces analyses semblent avoir rencontré un large consensus dans notre réseau. Nous sommes en train de préparer le mémoire plus détaillé du Collectif sur la base de cette analyse et de la position exposée dans les mémoires brefs. Nous le mettrons en ligne dès qu'il aura été validé, probablement autour du 14 septembre.

Pour le moment, la priorité est à l'étape «mémoires». On vous reviendra sous peu pour le volet «actions» qui devra accompagner cet automne revendicatif. Rappelons que la Commission parlementaire commence le 5 octobre. Sa durée dépendra de vous.

Du rire, de l'audace et de l'impossible !

Le Collectif a adopté le 27 août dernier son plan d'action pour l'année 2004-2005. Le mot d'ordre pour les deux prochaines années est la couverture des besoins essentiels, bien sûr en application des droits reconnus et dans la dignité. Le gros obstacle : les préjugés. Nous poursuivrons notre campagne d'actions de vigilance autour de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Elle devient la campagne «Au nom de la loi et des droits... vers les besoins essentiels». Dès maintenant et tout l'automne, nous allons faire tout ce que nous pourrons en vue d'une réforme comme du monde de l'aide sociale et d'une pleine indexation de toutes les prestations pour janvier 2005 (si vous vous rappelez bien, elle serait partielle pour les prestataires aptes sans contrainte à l'emploi). Autre cheval de bataille, la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. Une pétition en provenance de l'ODAS, un groupe de Montréal, a commencé à circuler. Il faut que ça se règle cette année. Il y a toujours bien une limite à jouer avec la santé du monde.

Vous verrez apparaître aussi au cours de l'automne une trousse d'animation visant à nous équiper pour en venir à mettre des chiffres sur des seuils cruciaux : seuil de couverture de besoins essentiels, seuil de sortie de la pauvreté, salaire minimum, seuil d'imposition nulle. Tout ça en vue d'un colloque interne à l'hiver. On poursuit bien sûr le projet AVEC, l'implication au Réseau de vigilance et les contacts hors Québec. On vous en reparlera à mesure.

L'équipe s'est donné cette devise pour l'année : «Du rire, de l'audace et de l'impossible !». Elle a tellement aimé ça qu'elle a passé le mot au Collectif, le 27 août dernier, qui l'a reprise à son tour. Alors si dans les prochaines semaines, vous avez besoin d'un petit remontant, on vous la recommande. Excellente prescription en temps chaotique. 🍀



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca